

MUSÉE NATIONAL DE PRÉHISTOIRE

REGLEMENT DU JEU-CONCOURS « Camper au musée, ça vous tente ?! »

Article 1^{er} - Objet

Le Musée national de Préhistoire, domicilié au 1, rue du Musée – 24620 Les Eyzies, organise un jeu-concours ouvert du 12 octobre 2024 à 9h30 au 12 mai 2025 à 17h30 dans le cadre de l'exposition temporaire *La vie au grand air ! Il y a 23475 ans : chroniques solutréennes*.

Article 2 - Conditions de participation

Durant cette période, il sera possible de participer à ce jeu-concours lors de sa visite du Musée national de Préhistoire en complétant un formulaire et en le glissant dans l'urne prévue à cet effet.

La participation à ce jeu-concours est gratuite.

Toute personne physique de plus de 18 ans peut participer à l'exception du personnel du Musée national de Préhistoire, de ses prestataires ainsi que toute personne impliquée dans l'organisation, la réalisation, la mise en œuvre, la promotion et l'animation du jeu.

Le Musée national de Préhistoire se réserve le droit de demander à tout participant de justifier de ces conditions.

Modalités de participation au jeu-concours :

Le jeu s'effectue uniquement sur place, au Musée national de Préhistoire.

Pour cela, le participant doit :

- Remplir le formulaire de participation en indiquant obligatoirement : nom, prénom, ville de résidence, code postal, adresse email, numéro de téléphone, âge des 4 participants.
- Cocher la case « J'accepte le règlement du jeu-concours »
- Cocher la case « Je certifie sur l'honneur posséder une assurance de Responsabilité Civile »
- Glisser le formulaire dans l'urne dédiée à cet effet

Une seule participation par personne physique est autorisée.

Tout formulaire incomplet ou erroné sera considéré comme nul et non valide.

Aucun autre moyen de participation au Jeu ne sera pris en compte.

Sélection des gagnants :

Le gagnant du tirage au sort sera désigné à l'issue du jeu, le 12 mai 2025 à 17h30.

Ce tirage au sort s'effectue parmi les participations comportant un formulaire valide.

Le résultat du tirage au sort est sans appel.

Les gagnants seront directement contactés via leur adresse email et par téléphone le 12 mai 2025 après 17h30.

Les lots pourront être adressés par courrier électronique ou directement sur place le cas échéant.

Les gagnants s'engagent à accepter le lot tel que proposé, sans possibilité d'échanger notamment contre des espèces ou d'autres biens ou services de quelque nature que ce soit.

Aucun frais de transport des participants ne sera pris en charge.

Article 3 - Dotations

Dix lots sont mis en dotation sur la durée du jeu comme suit :

1. « Une nuit au musée » : L'expérience de passer une nuit au Musée national de Préhistoire pour quatre personnes du 17 au 18 mai 2025 (détail article 4),
2. Une nuit au Camping La Rivière aux Eyzies, soit 1 emplacement de camping avec électricité pour 2 adultes et 2 enfants, du 17 au 18 mai 2025
3. 2 menus à 17€ au restaurant le Syana aux Eyzies
4. Un catalogue *La vie au grand air !* (valeur 29€) et 2 entrées gratuites au Musée national de Préhistoire (valeur 12€)
5. Un catalogue *La vie au grand air !*, valeur 29€
6. 1 BD *Mary Anning, chasseuse de fossiles*, Faton Jeunesse, valeur 14,50€
7. 2 entrées gratuites au Musée national de Préhistoire, valeur 12€
8. *Cromignon et Cropetite*, de Michel Gay, L'Ecole des loisirs, valeur 6€ chaque
9. Jeu des 7 familles : La Préhistoire, valeur 7,50€
10. 1 carnet Age de glace + 1 crayon Bison, valeur 4,50€ + 1,95€

Les gagnants auront 7 jours à compter du mail du Musée pour confirmer leur acceptation du lot, à l'exception des lots 1 et 2 pour lesquels un délai de 24h est attendu.

Passé ce délai, ou si les coordonnées sont non valides, fausses ou erronées, les gagnants perdront tout droit sur leur dotation. A l'issue de ce délai, le lot non réclamé sera définitivement perdu et un nouveau tirage au sort sera refait.

Article 4 - Conditions spécifiques pour le lot « Une Nuit au musée »

Conditions préalables :

Le gagnant doit obligatoirement être un adulte responsable ; l'âge minimum des autres participants est de 10 ans.

Le lot inclut pour 4 personnes :

- La nuit du 17 mai 2025 dans un espace dédié au sein des galeries permanentes, se déroulant comme suit * :

Horaire approximatif : minuit-7h30

Conditions pratiques : les participants amèneront leur matelas de camping, duvet, oreiller, gourde d'eau, lampe torche ; accès aux toilettes possible à proximité, mais pas de douche.

- Petit-déjeuner offert le 18 mai 2025 à partir de 8h sous le grand abri du musée ou dans un autre espace du musée en cas de météo défavorable

Durant la nuit, il est formellement interdit de toucher aux objets, de détériorer les vitrines, de dégrader les installations muséographiques et de se promener librement dans les espaces du musée.

Les participants s'engagent à respecter le règlement de visite du Musée national de Préhistoire. Des agents du Service Accueil et Surveillance assureront la sûreté des participants durant toute la nuit et interviendront en cas de manquement au règlement du Musée national de Préhistoire.

En cas de problème ou de comportement inadapté, le Musée national de Préhistoire se réserve le droit d'exclure à tout moment les participants.

Il sera soumis aux gagnants du lot « Une Nuit au musée » une demande d'autorisation de droit à l'image lors de la remise de la dotation. Les gagnants sont informés qu'ils pourront être suivis par des journalistes et devront leur donner directement leur autorisation de droit à l'image.

* Les horaires sont donnés à titre indicatif ; le déroulé précis et actualisé ainsi que les règles et consignes seront remis aux participants lors de leur venue sur place.

Article 5 - Responsabilités

Le Musée national de Préhistoire ne peut être tenu responsable de tout problème lié au déroulement du jeu qu'il s'agisse d'une erreur humaine ou de quelque autre nature.

En cas de force majeure, le Musée national de Préhistoire se réserve le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler le jeu, notamment en cas d'intervention qui en altère et affecte l'administration, l'équité, l'intégrité ou la conduite. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

Pour le lot « Une Nuit au musée », les gagnants devront être couverts par une assurance personnelle.

Les gagnants sont seuls responsables de leurs affaires et objets personnels entreposés dans les lieux.

Ils supporteront, sans que le Musée national de Préhistoire puisse être mis en cause, les dégâts ou les vols qui pourraient se produire.

Le Musée national de Préhistoire ne peut être tenu pour responsable en cas de dommages matériels ou corporels qui seraient dus à un manque de respect par les gagnants des consignes de sécurité qui leur auront été données ou en vigueur dans les lieux.

Article 6 — Protection des données à caractère personnel

En application de l'article 13 du règlement (UE) 2016/676 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données (« RGPD »)) et de l'article 52 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018, le participant est informé de ce qui suit :

Le Musée national de Préhistoire est le responsable du traitement des données personnelles dans le cadre de ce jeu concours. Il en détermine les aspects administratifs, juridiques, organisationnels, financiers et en gère les modalités techniques.

Les données collectées par le Musée national de Préhistoire dans le cadre du jeu sont : nom, prénom, ville de résidence, code postal, adresse email, numéro de téléphone, attestation d'assurance personnelle, âge des 4 participants.

La communication par le participant de données à caractère personnel recueillies en application du présent règlement et indiquées comme obligatoires conditionnent la prise en compte de sa participation au jeu.

Les données sont collectées aux fins de :

1. l'organisation et le déroulement du jeu, l'envoi et l'édition des dotations sur la base de l'exécution du contrat (soit le présent règlement) (article 6 alinéa 1 (b) du RGPD) ;
2. obtenir des statistiques d'origine géographique sur la base de l'intérêt légitime du Musée national de Préhistoire de mieux connaître les publics des événements qu'il met en place (article 6 l. b) du RGPD).

Ces données seront uniquement communiquées aux services internes du Musée national de Préhistoire intervenant dans le cadre des finalités précédemment décrites. Elles ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit.

Par ailleurs, sous-réserve du consentement des gagnants, leur adresse électronique sera également utilisée aux fins de leur communiquer la programmation du Musée national de Préhistoire par le biais de sa newsletter.

La base légale du traitement se fonde sur le consentement de l'intéressé.

Les données à caractère personnel seront conservées jusqu'à la réalisation du tirage au sort

prévu par le jeu. Concernant les gagnants, leurs données seront conservées jusqu'à deux mois après l'attribution du dernier lot.

Les adresses électroniques utilisées aux fins d'envoi des actualités et des newsletters du Musée national de Préhistoire seront conservées tant que l'abonné ne se désinscrit pas (via le lien intégré aux communications). Les données seront en outre détruites dans un délai maximum d'1 mois à compter d'une demande de désinscription ou de désabonnement.

Aucun transfert de données hors de l'union européenne n'est réalisé.

Conformément à la réglementation européenne et française en matière de protection des données à caractère personnel, le participant dispose d'un droit d'accès, de rectification à ses données, d'opposition ainsi que de celui d'en demander l'effacement, d'en obtenir la limitation ou la portabilité dans la mesure où cela est applicable. Il peut également retirer à tout moment le consentement au traitement de ses données. Le participant peut également transmettre au Musée national de Préhistoire des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ses données à caractère personnel après son décès. Ces droits peuvent être exercés à tout moment, sous réserve de justifier de son identité, en adressant soit un courriel à l'adresse marie-cecile.ruault-marmande@culture.gouv.fr, soit un courrier à Marie-Cécile Ruault-Marmande, Musée national de Préhistoire, 1 rue du Musée, 24620 Les Eyzies. Dans ce dernier cas, il est nécessaire d'indiquer ses noms, prénoms et adresse.

Le participant dispose également du droit de saisir la Commission Nationale de l'informatique et des Libertés (CNIL), 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75534 PARIS CEDEX 07, de toute réclamation se rapportant à la manière dont le Musée national de Préhistoire collecte et traite ses données.

Article 7 — Obligations

La participation au jeu revient à avoir lu et accepté les conditions du présent règlement. Son non-respect entraînera l'annulation de sa participation.

Le présent règlement est soumis à la loi française.

En cas de contestation ou de réclamation, pour quelque raison que ce soit relative au jeu concours, les demandes devront être transmises au Musée national de Préhistoire par courrier avec accusé de réception, au plus tard jusqu'au 12 mai 2025.

Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du présent règlement sera étudiée par les organisateurs, souverains dans leur décision, dans l'esprit qui a prévalu à la conception du jeu-concours.

Tout litige né à l'occasion du présent jeu-concours, et qui ne pourra être réglé à l'amiable, sera soumis au tribunal administratif de Bordeaux.

Le présent règlement est communiqué sur le site internet :

<https://musee-prehistoire-eyzies.fr/jeu-concours-camper-au-musee-ca-vous-tente>

Fait aux Eyzies, le 11 octobre 2024

La Directrice du Musée national de Préhistoire,


Nathalie FOURMENT